

DEPARTEMENT
DE L'EURE

ARRONDISSEMENT

COMMUNE
D'EZY SUR EURE

Date de convocation
vendredi 28 janvier 2022

Nombre de Conseillers
en exercice :
27

Nombre de Conseillers
présents :
18

Nombre de Conseillers
votants :
24

REPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE D'EZY SUR EURE

PROCÈS VERBAL

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 04 février 2022

L'an deux mille vingt deux, le quatre février

à 20H le Conseil Municipal d'Ezy sur Eure, légalement convoqué,
s'est assemblé à la Salle d'Activités Communale Henri Lecomte,
sous la présidence de Pierre LEPORTIER, Maire

PRÉSENTS :

P. LEPORTIER, C. ROUGERON, D. DUVAL, D. HERMET, E. GROUX, C. NOË,
J. BRET, V. RÉVEILLARD, C. CHARBONNIER, R. CHEVRETEAU, C. DRÈGE,
S. GUIARD, C. LINY, S. MARIE, M. PAGÈS, P. PARRA, D. DUPONT, J.C. THOBOIS
formant la majorité des Conseillers en exercice

ABSENTS EXCUSÉS ET REPRESENTÉS :

M.M BARONNET donne pouvoir à C. NOË
T. FERNANDES donne pouvoir à D. HERMET
F. RIGOT donne pouvoir à D. HERMET
A. TOUTAIN donne pouvoir à D. DUVAL
C. ANCELIN donne pouvoir à J.C THOBOIS
Y. JOUVEAU DU BREUIL donne pouvoir à D. DUPONT

ABSENTE EXCUSÉE ET NON REPRESENTÉE :

M. BÉNARD, C. MANGEOT, C. LEVÉZIER

ADMINISTRATION :

Q. DELPORTE.

Monsieur Denis HERMET est élu secrétaire de séance



Procès-Verbal du Conseil Municipal du 04 février 2022

Nombre de conseillers en exercice : 27
Nombre de conseillers présents : 18
Nombre de conseillers absents excusés et représentés : 6
Nombre de conseillers absents excusés : 3

Monsieur Pierre LEPORTIER, ouvre la séance à 20 heures 10
Secrétaire de séance : Monsieur Denis HERMET

Après différentes modifications proposées par Monsieur Florian RIGOT, Conseiller Municipal, le procès-verbal de la séance du 17 décembre 2021 est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire informe les Conseillers Municipaux que l'édition du « Ezy Info » a été distribuée sur l'ensemble de la Commune sauf dans le quartier des Fonds de Sassey.

Madame Élodie GROUX, 4^{ème} Adjointe en charge du Tourisme, de la Communication et de la Culture, explique que le Conseiller Municipal missionné pour cette distribution a actuellement des soucis de santé.

Monsieur Denis HERMET, 3^{ème} Adjoint en charge des Affaires Environnementales, des Espaces Naturels, de l'Animation Commerciale et Industrielle et de la Sécurité, demande que le stock soit rapporté à la Mairie et souhaite connaître les rues pour lesquelles la diffusion n'a pas été faite afin de remédier à cette situation.

Monsieur le Maire rappelle que le déroulement de cette séance du Conseil Municipal s'effectue avec le protocole dérogatoire lié à l'état d'urgence sanitaire, à savoir 2 pouvoirs peuvent être donnés à un Conseiller Municipal et un quorum à un tiers des membres.

Exposé des décisions du Maire prises en vertu de la délégation accordée par le Conseil Municipal :

☞ Attribution du marché de rénovation énergétique de l'école élémentaire Jules Ferry

Monsieur le Maire informe que le marché de rénovation énergétique de l'école élémentaire Jules Ferry a été attribué. La Commission de Marché à Procédure Adaptée (COMAPA) s'est réunie à deux reprises afin d'ouvrir les plis et les analyser. Le prix des matières premières ayant augmenté, certaines propositions financières étaient supérieures à l'estimation. L'offre la mieux-disante est celle de l'entreprise SEMAP à Evreux, pour un montant de 165 507,00 € HT soit 198 608,40 € TTC.

Pour rappel, une subvention de 75 600 € a été accordée au travers du programme « France Relance », dont font partis les travaux de rénovation énergétique de l'école. Cette somme représente 40% du montant des travaux en HT. Le Département doit également financer ces travaux. Les travaux seront réalisés pendant les vacances scolaires, et débuteront début avril.

➤ 1 – **Finances**

A – Débat d'Orientations Budgétaires 2022

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Dominique DUVAL, 2^{ème} Adjointe en charge des Finances, de la Rivière Eure, et de l'Urbanisme informatif, pour la présentation du Débat d'Orientations Budgétaires 2022 (DOB) :

- Bilan comptable et financier de l'année 2021
- Etat de la dette communale / ratios financiers
- Prospective financière
- Subventions et contractualisations
- Focus Camping et Restauration scolaire

Il est rappelé que ce DOB a été présenté lors des travaux de la Commission Finances (voir document annexe).

Monsieur le Maire rappelle également que les recettes fiscales le sont de moins en moins en réalité, du fait de la compensation par l'État, aux communes, de la taxe d'habitation non payée par les contribuables exonérés. Depuis 2017, les recettes fiscales sont quasiment identiques.

La situation financière de la Commune est saine, les ratios montrent une bonne capacité de désendettement ce qui permet de disposer d'une bonne capacité d'emprunt pour réaliser les futurs projets.

Monsieur le Maire évoque les deux projets importants, la Maison de Santé Pluridisciplinaire (MSP) et l'Éco Quartier, pour lesquels la Commune se rendra courant 2023 - 2024. Ces aménagements seront également subventionnés par le Département, les Régions Normandie et Centre, et l'État.

Le taux de la taxe foncière est la seule décision votée par le Conseil Municipal. Quant à la revalorisation des bases de la taxe foncière, elle est régie par une loi et ne dépend pas des décisions communales.

Monsieur Vincent RÉVEILLARD, 7^{ème} Adjoint en charge des Associations, des Affaires Sportives et des Animations Communales, demande la périodicité de la revalorisation des bases.

Monsieur le Maire répond que les bases sont revues tous les ans.

Les différents contrats de territoire, régions et départements sont exceptionnellement prolongés pour cette année, et renégociés pour tenir compte de l'évolution de certains projets, comme ceux de l'Éco Quartier, la MSP. Le projet pour redynamiser le camping municipal est éligible au programme du Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER) et peut ainsi bénéficier de 80% de subvention. Pour ces projets, les montants subventionnés sont importants et minimisent les financements restant à la charge de la Commune.

Le dispositif « Petites Villes de Demain » dont la Commune fait partie, potentialise les demandes de subventions des futurs projets. La Commune est dynamique et elle est représentative sur l'ensemble du territoire avec plus de 3 500 habitants.

Concernant le camping municipal, Monsieur Vincent RÉVEILLARD, 7^{ème} Adjoint en charge des Associations, des Affaires Sportives et des Animations Communales, fait remarquer que le budget est quasiment équilibré avec très peu d'investissements.

Monsieur le Maire rappelle que, depuis le 01 janvier 2021, la régie du camping est faite par une nouvelle régisseuse et de plus le camping d'Anet est fermé. Ces deux éléments réunis sont probablement l'explication d'une réelle augmentation des recettes. L'aménagement autour de la passerelle, effectué par le personnel des espaces verts contribue aussi une meilleure attractivité du camping.

Un prestataire de gestion des campings a contacté la Commune. La redynamisation de ce lieu l'intéresse. Le projet dans sa globalité, en incluant l'île en « réserve naturelle » apporterait une vision d'un nouveau quartier autour du camping municipal.

A propos de la restauration scolaire, le nouveau contexte réglementaire lié à la loi « EGALIM (équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine, durable et accessible à tous) va s'imposer à partir du 01 janvier 2022. Cette loi oblige à la restauration collective publique, de proposer au moins 50% de produits durables et de qualité dont au moins 20% de produits bio. Cette loi a un impact considérable sur les dépenses.

Le Débat d'Orientations Budgétaires 2022 adoptée à l'unanimité.

B – Ouverture de crédits avant le vote du budget primitif communal 2022 et approbation des restes à réaliser

Monsieur le Maire cède la parole à Madame Dominique DUVAL, 2^{ème} Adjointe en charge des Finances, de la Rivière Eure, et de l'Urbanisme informatif, et rappelle que la Commune a la possibilité d'ouvrir des crédits d'investissement avant le vote du budget primitif 2022 dans la limite de 25 % des autorisations accordées l'année précédente.

Il est donc proposé les ouvertures de crédits suivantes :

- Compte 2031 – 822 – VOIR : Etudes et plans topographiques : 12 400 € TTC (étude bassin versant – relevés topographiques quartier Signoret et HLM Maison Grise)
- Compte 2152 – 822 – VOIR : Aménagement et nettoyage du dépôt route de l'habit : 4 620 € TTC
- Compte 2152 – 822 – VOIR : Muret place du marché + dalle en béton désactivé (suite à un accident avec un camion de livraison) : 3 900 € TTC
- Compte 2184 – 321 – MEDIAT : Mobilier : 2 400 € TTC (mobilier complémentaire pour la médiathèque)
- Compte 2184 – 112 – PM : Mobilier : 400 € TTC (ameublement bureau pour la Police Municipale)
- Compte 2183 – 211 – ECM : Matériel informatique : 5 400 € TTC (ordinateur maternelle)
- Compte 2188 – 251 – RES : Matériel pour la restauration scolaire : 1 400 € TTC (chariots)
- Compte 2188 – 211 – ECM : Lave-linge pour l'école maternelle : 930 € TTC

Sont également approuvés les restes à réaliser (RAR) pour un montant total de 389 715,93 € TTC en dépenses. Et les restes à percevoir (RAP) pour un montant total de 84 186,50 € TTC en recettes.

Monsieur le Maire explique que la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI) est une compétence confiée aux intercommunalités (métropoles, communautés urbaines, communautés d'agglomération, communautés de communes). Suite aux travaux d'enfouissement des réseaux électriques et téléphoniques de la rue Edmond Signoret, des études et plans topographiques des eaux pluviales doivent être réalisés. En effet, le volume d'eau qui se déverse de la colline vers les rues du quartier Signoret doit être mesuré pour la création de bassins. Toutefois le revêtement de la rue Edmond Signoret sera refait provisoirement après la réalisation des travaux de réhabilitation des canalisations d'eau potable, sans attendre l'issue de l'enquête « loi sur l'eau ».

Délibération adoptée à l'unanimité.

📁 C – Révision des tarifs du camping municipal : année 2022

Monsieur le Maire informe que les adjoints ont proposé de ne pas augmenter les tarifs pour l'année 2022. Le projet de réaménagement et la dynamisation du camping municipal sont en cours. Il est souhaitable d'attendre la réalisation des travaux pour étudier des nouveaux tarifs. Et en période de pandémie, la situation n'est pas propice à l'augmentation des prix. Ainsi, il est proposé que les tarifs pour l'année 2022 soient identiques à ceux de l'an passé.

La nouvelle tarification 2022 est sur la page suivante.

TARIFS ANNUELS CAMPING *	2022
Contrat annuel (électricité incluse) comprenant :	
couple-emplacement-véhicule-garage mort-hivernage	1 400,00 €
Enfant de moins de 8 ans / jour	1,50 €
Adulte supplémentaire /jour	2,00 €
Hivernage hors contrat annuel (période de fermeture du camping)	112,00 €

TARIFS JOURNALIERS CAMPING *	2022
Emplacement + 1 Adulte	7,00 €
Adulte supplémentaire	2,50 €
Enfant de moins de 8 ans	1,50 €
véhicule	2,50 €
garage mort	2,00 €
branchement électrique	5,50 €

* Les campeurs seront également redevables de la taxe de séjour perçue au profit de l'Agglomération du Pays de Dreux s'élevant à 0,20 € par nuitée et par personne.

Délibération adoptée à l'unanimité.

D – Tarifs de la Restauration Scolaire – mise en place d'une tarification sociale

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre de la « cantine à 1 € » subventionnée par l'État, le Conseil Municipal a délibéré favorablement en juillet 2021 sur ce dispositif pour une instauration dans l'année 2022.

La subvention versée par l'État aux collectivités, pour chaque repas facturé à 1 € ou moins aux familles est de 3 €, pour une durée de trois ans. Les repas concernés sont ceux des élèves des écoles du 1^{er} degré (maternelle et élémentaire). Il convient donc de déterminer trois tranches de tarification en fonction du quotient familial, dont une au moins inférieure ou égale à 1 €, et une supérieure à 1 €. L'étude a été menée lors d'une Commission Finances. Il est donc proposé une nouvelle tarification de trois tranches en fonction du quotient familial.

Tarification Restauration Scolaire – Ecole Maternelle et Élémentaire				
		Forfait mensuel 4 repas	Forfait mensuel 3 repas	Pour information
Quotient Familial		Tarifs	Tarifs	Prix unitaire
Tranche 1	0 - 799	14,40 €	10,80 €	0,90 €
Tranche 2	800 - 1199	16,00 €	12,00 €	1,00 €
Tranche 3	1200 et +	47,20 €	35,40 €	2,95 €
Repas Occasionnel				
7,60 €				

Adultes - Enseignants	2022
Forfait mensuel	
4 repas	60,80 €
3 repas	45,60 €
Repas occasionnel	7,60 €

NB : le prix de revient d'un repas pour la Commune est de 7,60 €

Monsieur Vincent RÉVEILLARD, 7^{ème} Adjoint en charge des Associations, des Affaires Sportives et des Animations Communales, s'interroge sur les augmentations des denrées alimentaires, et celles supplémentaires liées à l'application obligatoire de la loi EGALIM. Le coût d'un repas va augmenter. Quand l'État mettra fin au versement des subventions du système de la « cantine à 1 € », seule la Commune supportera ces dépenses.

Monsieur le Maire explique que l'État fait un effort social considérable et que la Commune doit appliquer ce système. Cela permet à certains enfants de pouvoir manger au moins un repas par jour équilibré et sain.

Toutefois, la nouvelle tarification devra faire l'objet d'une revalorisation si l'aide de l'Etat venait à disparaître afin de limiter l'impact pour les finances communales dans la mesure où les repas sont déjà actuellement subventionnés à hauteur de 60 % par la Commune.

Délibération adoptée à l'unanimité.

📁 E – Délos Apei 78 : demande de participation financière pour les personnes domiciliées à Ezy sur Eure : année 2022

Monsieur le Maire présente le dossier : comme les années précédentes la Commune a été sollicitée par Délos Apei 78, association ayant différentes structures qui accueillent des personnes handicapées (enfants et adultes), domiciliées à Ezy sur Eure. En 2018 la somme de 100 € par personne accueillie a été attribuée par le Conseil Municipal. Cette année la demande porte sur 3 personnes soit 300 €.

Madame Christel CHARBONNIER, Conseillère Municipale, s'interroge sur la structure de Délos Apei 78.

Monsieur Claude ROUGERON, 1^{er} Adjoint en charge des Affaires Sociales, Solidarité, Santé, et Habitat, explique que ce sont des établissements accueillant des personnes à mobilité réduite avec un handicap parfois très lourd. Des animations et des sorties sont régulièrement organisées. Un groupe est venu au marché de Noël et au feu d'artifice.

Délibération adoptée à l'unanimité.

➤ 2 – Aménagement du territoire

📁 A – Préservation et mise en valeur de l'Eglise Saint André et de ses abords : approbation du projet et autorisation de solliciter des subventions

Monsieur le Maire présente l'esquisse de la préservation de l'Eglise, sa mise en valeur et ses abords, réalisée par le service commun « aménagement du territoire » de l'Agglomération du Pays de Dreux, en concertation avec la Commune et le fils de l'architecte Maurice NOVARINA ayant réalisé l'Eglise.

Un premier aménagement a été fait aux abords du parking de l'Eglise, en créant une nouvelle entrée pour l'école maternelle. La sécurisation du passage des enfants et des adultes doit être finalisée par un accès piéton, séparé du parking des voitures.

L'Eglise étant répertoriée aux « monuments historiques », l'architecte des bâtiments de France doit valider le projet dans son ensemble. L'estimation des travaux a été réalisée par différents artisans.

Monsieur le Maire remercie l'implication de la présidente de l'association « Ezy et son patrimoine » pour le bon déroulement de ce projet. En effet, l'association en partenariat avec la « Fondation du Patrimoine », a pour rôle de récolter des fonds auprès de particuliers et d'entreprises privées (de mécènes) et ainsi aider à la préservation du patrimoine communal. Les dons récoltés permettent de limiter les dépenses communales.

Monsieur Claude ROUGERON, 1^{er} Adjoint en charge des Affaires Sociales, Solidarité, Santé, et Habitat, précise aussi, que l'Eglise fait partie intégrante des activités communales. Des concerts et pas uniquement religieux sont organisés car l'acoustique et la sonorité sont remarquables.

Le projet de préservation et de mise en valeur de l'Eglise et de ses abords ainsi que le plan de financement doivent être approuvés afin que le diagnostic architectural et les demandes de subventions auprès de tous les financeurs potentiels puissent être entrepris.

Le plan de financement se trouve page suivante :

Diagnostic Architectural	
14 300 €	Etat (DRAC) 40 % - 5 720 €
	Commune 60 % - 8 580 €

Phase travaux	
361 350 €	Etat (DRAC) 40 % - 144 540
	Conseil Départemental de l'Eure + Mon Village Mon Amour 40 % - 144 540
	Commune et/ou Mécénat 20 % - 72 270 €

(NB : diagnostic + phase travaux = 375 650 € / participation communale totale = 8 580 € + 72 270 € = 80 850 €)

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver le projet et de l'autoriser à solliciter des subventions et à signer tous les documents relatifs au partenariat avec « Ezy Patrimoine » et la Fondation du Patrimoine.

Délibération adoptée à l'unanimité.

➤ 3 – Administration communale

A – Création et élection des membres de la Commission de Délégation de Service Public

Monsieur le Maire énonce que dans le cadre de la gestion du marché du jeudi et du dimanche, il convient de créer la Commission de Délégation de Service Public qui étudiera les différents modes de gestion possibles. Cette Commission est composée d'un Président (le Maire ou son représentant) et de 10 membres (5 titulaires – 5 suppléants) élus par un scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste. Il est décidé à l'unanimité d'élire au scrutin public. Une seule liste est présentée, à savoir :

Liste n°1 :

Titulaires

1. Denis HERMET
2. Florian RIGOT
3. Robin CHEVRETEAU
4. Sébastien MARIE
5. Dominique DUVAL

Suppléants

1. Joëlle BRET
2. Vincent RÉVEILLARD
3. Claude NOË
4. Christine MANGEOT
5. Michel PAGÈS

Délibération adoptée à l'unanimité.

B – Organisation des services communaux : modification du temps de travail

Monsieur le Maire informe que la loi de la transformation de la Fonction Publique a introduit l'obligation pour toutes les collectivités territoriales d'harmoniser le temps de travail de leurs agents à savoir 1607 heures /an. Cette loi met fin à tous les régimes dérogatoires et supprime les « congés supplémentaires » attribués dans certaines collectivités (25 jours de congés + 8 journées supplémentaires sur la Commune). Des négociations ont été menées avec les différents services pour parvenir à la mise en conformité du temps de travail annuel dans le but de concilier nécessité de service et organisation personnelle. La nouvelle organisation du temps de travail des services communaux est la suivante :

Administration	36h30 / semaine (25 jours de congés + 9 RTT)
Services Techniques	36h30 / semaine (25 jours de congés + 9 RTT)
Écoles et Entretien des locaux	35h00 annualisées
Restaurant Scolaire	35h00 annualisées
Police Municipale	39h00 / semaine (25 jours de congés + 23 RTT)
Action Sociale	36h30 / semaine (25 jours de congés + 9 RTT)
Culturel	36h30 / semaine (25 jours de congés + 9 RTT)
Camping	35h00 annualisées

Délibération adoptée à l'unanimité.

☞ C – Centre de Santé Communal : poste de médecins : modification de l'intitulé et confirmation de la rémunération

Monsieur le Maire annonce que la Préfecture souhaite une précision concernant les postes des médecins du Centre de Santé Communal. Il convient donc de préciser que les postes ouverts sont des postes de médecins généralistes, rémunérés à l'indice majoré 792 correspondant au grade de médecin territorial hors classe, auquel s'ajoute le régime indemnitaire RIFSEEP.

Monsieur le Maire informe que le Centre de Santé Communal devrait ouvrir courant de semaine prochaine. Le docteur Marion CORTOT est présente depuis le 01 février pour la mise en place du matériel médical et les différentes formations des logiciels informatiques. Le système est très complexe.

Monsieur le Maire remercie Messieurs Claude ROUGERON et Quentin DELPORTE pour tout le travail et l'énergie déployés pour la création et la future ouverture du Centre de Santé Communal. Des remerciements sont également adressés à l'ensemble des services municipaux ayant participé à l'ouverture du centre.

Monsieur Claude ROUGERON, 1^{er} Adjoint en charge des Affaires Sociales, Solidarité, Santé, et Habitat, rappelle la lourdeur administrative et les spécificités de chaque organisme, comme l'Agence Régionale de la Santé, la Caisse Primaire d'Assurance Maladie, le Conseil de l'ordre des médecins. Tous ont leur propre réglementation. Il a fallu coordonner l'ensemble de ces organismes afin de mener le mieux possible la création du Centre de Santé, en attendant la construction de la Maison de Santé Pluridisciplinaire. La détermination porte ses fruits. Aujourd'hui, cette dynamique est remerciée, c'est une reconnaissance pour la Commune.

Délibération adoptée à l'unanimité.

☞ D – Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Eure : groupement de commande pour la mise à jour du Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels : avenant à la convention

Monsieur le Maire rappelle l'obligation pour les collectivités territoriales de mettre en place le Document Unique des Risques Professionnels. Il est proposé à la Commune de signer l'avenant à la convention constitutive du groupement de commandes, auprès du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Eure, pour la mise à jour du Document Unique de la Commune.

Monsieur Vincent RÉVEILLARD, 7^{ème} Adjoint en charge des Associations, des Affaires Sportives et des Animations Communales, demande le coût pour la Commune.

Monsieur le Maire répond que le montant du groupement de commandes représente environ 150 000 € pour 180 collectivités sur 600. Monsieur Quentin DELPORTE, Directeur Général des Services, précise que l'élaboration du Document Unique des Risques Professionnels a coûté 1 400 €. Le coût de la mise à jour sera lui inférieur.

Délibération adoptée à l'unanimité.

E – Tableau des effectifs des agents communaux

Monsieur le Maire présente le nouveau tableau des effectifs des agents communaux mis à jour. En effet, suite à la réussite de concours, d'examens professionnels, de modifications de grade, ou de création de poste le tableau doit être actualisé.

A compter du 01 février 2022, le tableau des effectifs des employés communaux s'établit comme suit :

Grades ou emplois	Catégorie	Postes budgétaires au 01/01/2020	Modifications Budgétaires	Postes budgétaires au 01/02/22	Effectifs Titulaires Stagiaires au 01/01/2020	Modifications effectifs pourvus	Effectifs Titulaires Stagiaires pourvus au 01/02/2022
Filière administrative							
Attaché principal	A	1	0	1	0	0	0
Attaché	A	1	0	1	1	0	1
Rédacteur	B	2	0	2	1	1	2
Adjoint administratif principal 1ère classe	C	1	1	2	0	1	1
Adjoint administratif principal 2ème classe	C	2	0	2	1	0	1
Adjoint administratif	C	3	1	4	2	-1	1
Adjoint administratif NC	C	1	0	1	0	0	0
TOTAL		11	2	13	5	1	6
Filière Culturelle							
bibliothèques	B	1	0	1	0	0	0
TOTAL		1	0	1	0	0	0
Filière Technique							
Technicien principal 2ème classe	B	1	0	1	1	0	1
Agent de maîtrise	C	0	1	1	0	0	0
Adjoint technique principal 1ère classe	C	1	0	1	1	0	1
Adjoint technique principal 2ème classe	C	2	1	3	0	2	2
Adjoint technique	C	19	0	19	16	-2	14
Adjoint technique NC	C	1	0	1	0	0	0
TOTAL		24	2	26	18	0	18
Filière Médico-Sociale / Secteur Social							
Agent spécialisé des écoles maternelles principal 2ème classe	C	4	0	4	1	0	1
TOTAL		4	0	4	1	0	1
Filière Police Municipale							
Chef de service	B	0	1	1	0	1	1
Brigadier-chef-principal	C	2	0	2	1	0	1
Gardien-brigadier	C	2	0	2	1	-1	0
TOTAL		4	1	5	2	0	2
TOTAL GENERAL		44	5	49	26	1	27

Délibération adoptée à l'unanimité.

➤ 4 – Questions diverses

Monsieur le Maire informe qu'aucune question diverse n'a été présentée.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 23 heures 20.

À Ezy sur Eure, le 04 février 2022

Le Maire,



Pierre LEPORTIER